



## Ki Tetse (142)

כִּי תֵצֵא לְמִלְחָמָה עַל אֹיְבֶיךָ וַתִּגְנוּ ה' אֱלֹהֶיךָ בְּיָדְךָ וְשָׂבִיתָ שְׂבִי  
 « **Quand tu iras en guerre contre tes ennemis, que l'Éternel, ton D., les livrera en ton pouvoir, et que tu leur feras des prisonniers** » (21.10)

Nous devons comprendre que le Yetsèr Hara (mauvais penchant) est notre ennemi juré, contre lequel nous devons lutter toute notre vie, en faisant prendre le dessus à notre bon penchant. A ce propos, notre maître le **Hafets Haïm** cite la parabole de deux associés dans une société. L'un des deux se sert dans la caisse et vole donc de l'argent de son associé. Il est évident que dès qu'il l'appendra, il réprimandera au minimum durement son associé, et ce, même s'il sait pertinemment qu'il ne récupérera jamais cet argent déjà utilisé et évaporé. Pourquoi donc le réprimander ? Car cela servira au moins pour le futur, afin d'éviter de se refaire tromper. De même, il est possible qu'un des associés joue le rôle de celui qui ne veut que le bien de la société, et qui s'implique à fond, mais en réalité, il n'a qu'une seule idée en tête : retirer de l'argent sans se faire prendre.

Dans ce cas, la vigilance doit être encore plus grande ! Il en est ainsi avec le Yetsèr Hara, dont le seul objectif est de nous empêcher d'accomplir la Thora et les Mitsvot. Un Homme censé comprendra donc qu'il doit le combattre à chaque instant, et même si cela n'effacera pas le passé, cela le protégera pour le futur. Le mauvais penchant propose même parfois d'accomplir quelques mitsvot, pour acquérir notre confiance et nous faire baisser notre garde, mais sa véritable intention est bien de nous faire fauter ! Ainsi, la Guémara de Bérakhot nous explique l'unique moyen que l'on dispose pour se défendre : le combattre perpétuellement ! Ce combat se fait principalement par l'étude continue de la Thora, puis par l'acceptation du joug divin en lisant le Chéma Israël, et en dernier recours, le souvenir du jour de la mort où nous devons rendre des comptes sur chacune de nos actions et pensées.

*Hafets Haim*

כִּי יִהְיֶה לְאִישׁ בֶּן סוֹרֵר וּמוֹרֵה אֵינֶנּוּ שְׂמֵעַ בְּקוֹל אָבִיו וּבְקוֹל אִמּוֹ  
 « **Si un homme a un fils dévoyé et rebelle, qui n'écoute pas la voix de son père ni la voix de sa mère...** » (21.18)

La paracha de la semaine enseigne les lois du Ben Sorère ou Moré, le fils rebelle. Ce jeune enfant âgé de 13 ans, volant ses parents car attiré par le vin et la viande, doit être condamné à mort par le

Tribunal Rabbinique. Bien que la 'gloutonnerie' ne soit pas une faute qui doit être sanctionnée de mort, les Sages nous enseignent qu'on le tue pour anticiper le futur (על שם סופו) : « Il vaut mieux qu'il meure innocent que coupable. En effet, vu qu'il n'aura plus d'argent pour acquérir ses repas, il ira détrousser des passants et lorsqu'ils s'y opposeront, il les tuera ». Une question revient régulièrement : pourquoi le fils rebelle est-il jugé sur un probable futur, alors qu'Hachem lui-même a jugé Ichmaël en son état actuel, c'est-à-dire après qu'il se soit repenti, sans prendre en compte son futur, quelle différence avec le Ben Sorère ou Moré?

**Le Rebbe de Kotsk** répond en donnant un grand enseignement dans l'éducation des enfants. Le Ben Sorère ou Moré est condamné pour anticiper le futur (על שם סופו), selon la fin de son nom, c'est-à-dire qu'on le juge sur le Moré. En effet, non seulement il se rebelle (Sorère), mais il enseigne (Moré) également aux autres en les influençant pour qu'ils le suivent dans sa voie. Or, nous savons qu'il est plus grave de faire fauter son prochain que de le tuer, car en le faisant fauter, on le prive de ce monde-ci et du monde futur. C'est pour cela que sa punition est si grave : tant qu'il est lui-même problématique, nous pouvons encore patienter, mais dès qu'il commence à entraîner les autres, il faut agir vite et tout de suite !

*Rebbe de Kotsk*

לֹא יִהְיֶה כְּלִי נָכָר עַל אִשָּׁה וְלֹא יִלְבַּשׁ נָכָר שְׂמֹלֶת אִשָּׁה (כ.ב.ה.)  
 « **Un vêtement d'homme ne sera pas sur une femme, et un homme ne portera pas un vêtement de femme** » (22,5)

Ce verset peut s'expliquer de façon allusive. La femme symbolise la douceur et l'homme la fermeté. Quand il est nécessaire d'adopter une attitude féminine, pleine de douceur, comme par exemple quand on prie à Hachem et lui demande de nous aider dans un certain domaine, alors on ne choisira pas la dureté et on ne priera pas en exigeant. Mais à d'autres moments, pour défendre la Torah que certains réchaïm bafouent par exemple, il faut alors opter pour une attitude masculine ferme et stricte. Dans un tel cas, on ne se comportera pas avec la douceur propre à la femme. Ce verset s'explique ainsi : chaque situation mérite un comportement adapté.

*Rabbi Nahman de Breslev*

כִּי תִבְנֶה בַּיִת תְּדַשׁ וְעֲשִׂיתָ מַעֲקֶה לְגַגְךָ וְלֹא תִשִּׂים דְּמַיִם בְּבֵיתְךָ כִּי  
יִפֹּל הַגֶּפֶל מִמְּנוֹ (כ.ב.ח.)

« Quand tu bâtiras une nouvelle maison, tu feras à ton toit un parapet ; ainsi tu ne mettras pas de sang en ta maison, si en tombe celui qui devrait tomber. » (22. 8)

Le Hida donne une belle explication de saison sur ce verset. Pendant le mois d'Elloul, tout juif analyse son comportement et essaie de faire «Téchouva » en rompant avec ses mauvaises habitudes, et en se construisant une « nouvelle maison ». Mais, s'il souhaite que ses efforts soient couronnés de succès, il se doit de faire « au toit, un parapet », c'est-à-dire de se créer des limites et des barrières pour être assuré de ne pas revenir à son état antérieur.

### Hida

וְכָתַב לָהּ סֵפֶר כְּרִיתָהּ (כ.ד.א.)

« Il lui écrira un acte de divorce » (24,1)

Dans la guémara (Guittin 90b), nos Sages nous disent que lorsqu'un homme divorce de la femme, de son 1er mariage, même l'Autel (du Temple) verse des larmes. Quelle est la signification de cette symbolique ? Il est dans la nature de l'être humain, dans ses instincts, de ne pas rester indifférent lorsqu'il voit quelqu'un souffrir. Beaucoup de personnes sont bouleversées, ont un malaise lorsqu'elles voient du sang. Cependant, un chirurgien ne doit pas avoir d'émotions, continuant à opérer pendant que le sang gicle à profusion. Contrairement aux hommes, les pierres n'ont pas de sentiments, et c'est ainsi qu'on dit : « avoir un cœur de pierre », pour exprimer l'insensibilité d'une personne. Sur l'Autel du Temple (lieu des sacrifices), le sang y était versé en permanence, et la pierre « froide » de l'Autel n'exprimait aucune compassion ou émotion. Nos Sages nous disent que le divorce entre un mari et sa femme est une expérience tellement douloureuse, traumatisante, que même l'Autel, qui est composé de pierres qui n'ont pas de sentiments et qui voit du sang couler en permanence, va en venir à verser des larmes.

### Aux Délices de la Torah

בְּיוֹמוֹ תִתֵּן שְׂכָרוֹ וְלֹא תִבּוֹא עָלָיו הַשְּׂמֶשׁ כִּי עֲנִי הוּא וְאֵלָיו הוּא  
נֹשֵׂא אֶת נַפְשׁוֹ וְלֹא יִקְרָא עָלָיְךָ אֵל יְהוָה כִּדְּחָטָא (כ.ד.טו.)  
«Le jour même tu donneras sa paie (à ton employé) ... car il est pauvre ... et il n'implorera pas Hachem sur toi » (24,15)

Le sens simple de ce verset est que l'on doit payer le salaire de son employé le jour même, pour ne pas que dans la détresse de sa pauvreté, il n'implore Hachem "sur toi", c'est à dire contre toi. Ce verset conclut : « Et ce sera pour toi une faute », d'avoir entraîné sa détresse. Le Imré Shéfer ajoute que l'on peut expliquer ce verset autrement. Quand

quelqu'un est pauvre et manque du nécessaire, cela le trouble et le perturbe, et il ne peut plus servir Hachem sereinement. Une des conséquences de cela est que ses prières régulières manqueront de ferveur et de clarté, car il sera perturbé par ses besoins qui lui manquent. Ainsi, la Torah recommande de payer le salaire de son employé le jour même, car comme il est pauvre, s'il lui manque le nécessaire, « il n'implorera pas Hachem sur toi », c'est-à-dire qu'il ne pourra pas implorer Hachem et prier vers lui sereinement. Puisque sa prière en sera perturbée, alors cela sera "sur toi", à comprendre dans le sens de "à cause de toi".

*Imré Shéfer*

### Halakha : Elloul, selihotes

Tous le mois de Elloul, on a l'habitude de se lever tôt le matin, pour dire les selihotes et cela durant quarante jours, jusqu'à la veille de yom kipour, si on ne peut pas se lever si tôt, on pourra faire les selihotes même après le lever du jour, certains ont l'habitude de faire les selihot à mincha. Cette période est propice à la techouva, il faudra faire durant ces quarante jours plus de tsédaqua.

*Tiré du sefer « Pisqué Téchouvot »*

*Dicton : On devrait vivre de telle façon qu'on puisse dire à la fin de chaque journée, cette journée n'a pas été vaine.*

*Zohar Haquadoch*

*מזל טוב ליום הולדת של בני שלמה בן מלכה נ"י*

## Chabbat Chalom

יוצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרים, ויקטוריה שושנה בת ג'וים חנה, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרים, שלמה בן מרים, חיים אהרן לייב בן רבקה, שמחה ג'וזת בת אליו, חיים בן סוזן סולטנה, ששה שלום בן דבורה רחל, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלוח, פייגא אולגה בת ברנה, רינה בת פיבי. לידה קלה לרינה בת זהרה אנריאת. זרע של קיימא לחניאל בן מלכה ורות אוריליה שמחה בת מרים . לעילוי נשמת: ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן מחה

